Département NORD Canton ANICHE Commune DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

N° 2025-n°039-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la route,

Vu le Code la voirie routière,

Vu la demande de **l'Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE** qui souhaite effectuer des travaux pour la déconnexion des eaux pluviales et la reprise des enrobés sur chaussée, **rue Martin Luther King** à DECHY,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1er

A partir du 10 février 2025 et pour une durée de 5 jours, **l'Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE** est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus **rue Martin Luther King** à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement et la circulation seront interdits dans le sens des points repères (PR) décroissants

Article 3.

Les services de **L'Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation, de la déviation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY Le 03 février 2025

Le Maire,
Jean-Michel SZATNY